

## ***Conseil municipal du 05/04/2024***

Le 5 avril 2024, le conseil municipal de SAVY légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la présidence de M Yannick HUMAIN, Maire.

*Sont présents : ANCELLIN Vincent, AUGUSTE Loïc, COULANGE Enguerran, HUMAIN Yannick, TIRMARCHE Aurélie, HUTTIN Pierre, DUVAL Albert, HERMANT Philippe, SALIGOT Thérèse, HECQ Nicolas.*

*Absents excusés : ALONSO Julie (procuration à TIRMARCHE Aurélie), BONNEAU Céline (procuration à HUTTIN Pierre), RICHARD Jean-Jacques (procuration à AUGUSTE Loïc), HICTER Jacques.*

*Secrétaire : TIRMARCHE Aurélie.*

*Le Maire ouvre la séance à 20H30.*

LE CONSEIL DECIDE :

- D'approuver le procès-verbal du 02/02/2024
- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition

Pour rappel : Taux de taxe des résidences secondaires : 16,57 %

Taux de taxe sur le foncier bâti : 51,02 %

Taux de taxe sur le foncier non bâti : 42,21 %

- D'attribuer une subvention aux différentes associations.
- D'adopter les comptes administratifs et de gestion de la commune, du service d'eau, du lotissement les Mésanges et du lotissement Champ Genlis.
- D'adopter l'affectation des résultats.
- D'adopter les budgets primitifs (commune, service d'eau, lotissement Champ Genlis et du lotissement Les Mésanges).
- De modifier les tarifs de la salle polyvalente « Claudine BARDIAUX »
- De valider la convention avec la Communauté de Commune du Pays du Vermandois pour l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.
- D'attribuer une prime d'indemnité d'administration et de technicité pour les 2 agents du secrétariat de mairie.
- De valider le devis pour l'achat d'un nouveau tracteur tondeuse à la suite du devis conséquent de réparation de l'ancien.
- D'approuver le devis pour l'isolation des combles de la mairie.
- D'accepter l'installation d'une friterie ambulante place Saint Martin.
- D'accepter la signature de la convention pour lutter contre la pollution des mégots de cigarettes avec l'ACOME.
- D'approuver la modification du CDD en CDI pour l'agent administratif.

LE MAIRE INFORME :

- Du devis réfection des lignes blanches pour un montant de 1249,92 € TTC
- D'une fermeture d'une classe en septembre 2024
- Des portes ouvertes à l'école le samedi 13 avril de 8h30 à 12h30.

Le Maire lève la séance à 22h45.

Le maire  
HUMAIN Yannick



Le Secrétaire  
TIRMARCHE Aurélie

